PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 26 AVRIL 2016
15 heures, Salle CAILLEMER
Séance plénière

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin se sont réunis mardi 26 avril 2016 à 15 heures 20, dans la salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, doyen d'âge, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Point unique : présentation de l'appel public à candidature pour les personnalités extérieures

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :

M. Jacques COMBY – Mme Claire DODANE – Mme Stéphanie PORCHY-SIMON - M. Pierre SERVET – M. Didier VINOT.

Collège B des autres enseignants :

M. Alain ASQUIN – Mme Anne-Sophie CHAVENT-LECLERRE – Mme Sophie COAVOUX – Mme Muriel FALAISE – M. Patrice FAURE – M. Franck MARMOZ – Mme Claudine OLIVIER – M. Jérôme RIVE.

Collège des IATS :

M. Fabrice COLOMBIER – M. Yves CONDEMINE – Mme Michèle GUETAT.

Collège des étudiants :

Mme Mallaury CHILLET – M. Michel ESCRIGNAC – Mme Julie BEYENS – M. Nils MARIGNIER – Mme Célia REMY.

Personnalités extérieures :

Mme Myriam PICOT – M. Jérôme MOROGE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs :

M. Thierry GONTIER par M. Pierre SERVET.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Mme Marie CHATOT, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – M. Sylvain CORNIC, directeur de l'IUT – M. Pierre GIRARD, doyen de la Faculté des Langues – M. Bernard PASCAL, directeur général des services.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

M. Mathieu SOUCHER et Mme Laura MONGES, du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le quorum étant atteint, M. Jacques COMBY ouvre la séance à 15 heures 20.

M. COMBY rappelle que des réunions du cabinet et du bureau plénier sont programmées avant l'élection des personnalités extérieures. A cette occasion, des points réguliers seront faits sur la recherche de candidats potentiels.

M. SERVET indique aux nouveaux membres élus que les séances du conseil sont dans un premier temps organisées autour des questions stratégiques de la vie de l'établissement. Ces divers points sont regroupés au sein de la « partie A » de l'ordre du jour. Dans un deuxième temps, l'ensemble des points qui ont déjà étaient évoqués lors de conseils précédents tels que les commissions de la recherche et de la formation, ne font pas l'objet d'un débat spécifique et sont votés en groupe dans le cadre de la « partie B ». Toutefois les points soumis au vote sont accompagnés de documents explicatifs transmis préalablement afin d'éclairer le vote des membres.

M. COMBY ajoute que les points proposés dans le cadre de la « partie B » de l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote spécifique si l'un des membres en fait la demande préalable.

Questions diverses

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 15h29.

Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration

Pierre SERVET

Informations générales :

M. COMBY explique qu'il préside la présente séance du conseil d'administration en tant que doyen d'âge et non en tant que président de l'université. Cette séance concerne uniquement la procédure de constitution du conseil d'administration, et plus particulièrement l'élection des personnalités extérieures. Il remercie ensuite les personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales pour leur présence, à savoir Mme PICOT et M. MOROGE. Par ailleurs des remerciements sont adressés en faveur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour avoir désigné le Délégué régional, M. FAURE, qui n'a pu être présent ce jour.

Point unique. Présentation de l'appel public à candidature pour les personnalités extérieures

M. SERVET explique que le 10 mai 2016 aura lieu le choix de cinq personnalités extérieures, selon des modalités expliquées dans un document qui a été distribué aux membres présents. La désignation des cinq personnalités extérieures permettra la constitution finale du conseil d'administration qui pourra procéder à l'élection du président le 17 mai. Les cinq personnalités doivent être choisies en fonction des critères suivants : trois personnalités qui représentent le monde de l'entreprise ou des salariés (fonctions de direction générale au sein d'une entreprise, représentant des organisations représentatives des salariés, représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés), un représentant de l'enseignement secondaire et enfin une personnalité choisie en fonction de ses compétences professionnelles en lien avec les activités de l'université.
Ces critères sont accompagnés de deux contraintes supplémentaires : parmi les personnalités extérieures, il doit y avoir au moins un ancien diplômé de l'établissement et le principe de parité doit être respecté. Concrètement, puisqu'une femme et deux hommes ont été désignés par les collectivités et le CNRS, il convient de désigner trois femmes et deux hommes, ce qui fait naître une interrogation sur le processus de vote.

M. COMBY précise que l'appel à candidatures sera publié sur plusieurs supports. Toute personne peut donc y répondre si les critères définis par le texte sont remplis.

M. SERVET indique que les membres du conseil ont un rôle actif à jouer, en essayant de rendre cet appel fructueux et de ne pas aboutir à un cas d'impossibilité par rapport au code de l'éducation (personne ne répond à l'appel d'offre ou bien uniquement des hommes ou des femmes).

Mme OLIVIER demande si les dossiers doivent être reçus ou envoyés au plus tard le vendredi 6 mai.

M. SERVET répond qu'il s'agit de la date d'envoi et qu'il sera ajouté sur le document « le cachet de la poste faisant foi à minuit ».

M. COMBY invite tous les membres du conseil d'administration et plus particulièrement les directeurs de composantes à réfléchir à des candidats qui s'inscriraient dans une logique de collaboration avec l'université. Il pense notamment aux entreprises.

M. SERVET demande s'il y a d'autres remarques.

Mme OLIVIER fait remarquer que le document indique seulement que l'une des cinq personnalités doit avoir la qualité de diplômé de l'université, sans préciser s'il s'agit de l'université Jean Moulin.

M. SERVET répond que des petites corrections seront donc apportées à l'appel à candidature qui sera publié dès ce soir sur le site internet de l'université. Une nouvelle fois, les membres des conseils sont invités à solliciter toutes les personnes susceptibles d'apporter leurs compétences et leurs expertises au conseil.